Aides et exonérations

AIDES :

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Maine-et-Loire (ADIL 49)
Vous souhaitez accéder à la propriété, faire construire ou acheter un bien existant ? Avant de vous engager, l'ADIL de Maine et Loire réalise gratuitement votre diagnostic de financement pour évaluer votre capacité d'emprunt.
> J'accède à la propriété, je réalise mon diagnostic de financement. : cliquez ici
> Téléchargez le dépliant ADIL

Permanence à Baugé :
Maison des Services au Public
15, avenue Legoulz de la Boulaie
Accueil les 2ème et 4ème mardis du mois sans rendez-vous le matin de 9h30 à 12h30 et sur rendez-vous l'après-midi de 13h30 à 16h30.

EXONÉRATION :
Logement vacant : exonération de la taxe d'habitation
La taxe d'habitation concerne chaque logement habité au 1er janvier de l'année civile.
Vous souhaitez une attestation d'exonération de la taxe d'habitation. La demande devra être faite à la mairie avant le 10 janvier, accompagnée de justificatifs (coupure de compteurs d'eau, d'électricité…).
Exemple : pour être exonérer en 2019, faire la demande avant le 10 janvier 2019.